

INTELLIGENCER, COMPAGNIE DE PUBLICATION DE L' :—Pétition pour un acte constitutif, 90. Avis, 99. Bill, 99. Renvoyé à un comité, 140. Rapporté avec des amendements, 205. Renvoyé à un comité général; rapporté; passé, 213. Par le Sénat, avec un amendement; examiné; adopté, 268. S. R., 366. (38 Vic., c. 96.)

INTERCOLONIAL :

1. Etat du prix de revient des ponts sur cette voie ferrée; imprimé, 175.
2. Bill concernant le chemin de fer Intercolonial, 212. Renvoyé à un comité général; rapporté; passé, 244. Par le Sénat, 283. S. R., 366. (38 Vic., c. 22.)

Voir *Documents*, 87, etc.

INTÉRÊT :—Bill relatif à l'intérêt et à l'usure dans le Nouveau-Brunswick, 144. Renvoyé à un comité, 254. Rapporté, 260. Renvoyé à un comité général; rapporté; passé, 273. Par le Sénat, 347. S. R., 367. (38 Vic., c. 18.)

INTÉRIEUR, MINISTÈRE DE L' :—Rapport pour 1874, 143. (*Document*, No. 8.)

INTÉRIEUR, REVENU DE L' :—Voir *Documents*, 53.

INTERPRÉTATION, ACTE D' :—Voir *Statuts*.

INVERHURON, JETÉE DE :—Pétition de J. Dewar et autres, demandant la construction d'un brise-lame sur une petite batture située en dehors de cette jetée, etc; rejetée, 107.

JEU, MAISONS DE :—Bill pourvoyant à leur suppression, etc., 84. Examiné et amendé en comité; rapporté; adopté, 256. Passé, 272. Par le Sénat, 347. S.R., 367. (38 Vic., c. 41.)

JODOIN, A. :—Voir *Chambly*.

JOLIETTE :—Rapport du juge Olivier, certifiant que L. F. G. Baby, écrivain, n'a pas été régulièrement élu pour ce comté, 12. Certificat de sa réélection, 46. Il prend son siège, 52.

JUGEMENT DE MISE HORS LA LOI :—Voir *Députés* (Riel), 4.

JUGES DE COMTÉ :

1. La Chambre en comité sur certaines résolutions relatives au traitement des juges de comté de la Nouvelle-Ecosse, 147. Rapporté, 148. Adopté, 183. Voir *infra*, 2.
2. Bill pourvoyant au traitement des juges de comté dans la Nouvelle-Ecosse, et pour d'autres fins, 187. Lu 2^{me} fois; résolutions renvoyées au comité du bill; (Voir *supra*), 1. Examiné en comité; rapporté; adopté, 247, passé, 265.

JUGES :

1. Etat des sommes payées aux juges de Québec pour frais de route, 247. (*Document No. 59*)